

1. - Plan d'urgence pour l'emploi - Ils ont dit... -
2. - Accord cadre - Taxe professionnelle -  
- Chiffres clés - Ils ont dit... -
3. - Moisson de nouveaux textes - Patronat -  
- Pour en savoir plus... - Nominations - Ils ont dit...
4. - Les Brèves - L'agenda -

## Ils ont dit...

*“Les ordonnances du plan d'urgence pour l'emploi produiront leurs effets en levant les obstacles de toute nature qui freinaient les embauches dans les petites entreprises et en encourageant financièrement les demandeurs d'emploi à reprendre vite un emploi...”*

*“...Il appartient au gouvernement tout entier de déployer sans attendre toute son énergie et de mobiliser tous les relais utiles pour que chaque chef d'entreprise, chaque demandeur d'emploi, connaisse rapidement les mesures simples et concrètes dont il peut bénéficier.”*

Propos du Président de la République en Conseil des ministres sur le plan d'urgence pour l'emploi.

*“...Le contrat nouvelles embauches s'appliquera à partir du 4 août. C'est un contrat opérationnel destiné aux très petites entreprises, celles de moins de 20 salariés... L'intérêt pour les chefs d'entreprise, est que quand ils recrutent, c'est bien sûr avec l'idée de conserver le salarié mais ils hésitent en raison des aléas économiques... On veut les encourager, et à mesure qu'ils vont pouvoir élargir leur clientèle, accroître la taille de leur marché, ils pourront consolider les droits du salarié.”*

Déclaration du Premier ministre le 2 août dernier.

## PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI

### Le CNE, un contrat gagnant - gagnant

*Parmi les cinq mesures phares du plan d'urgence pour l'emploi, le contrat nouvelles embauches -CNE- apporte une véritable souplesse au processus de recrutement tout en sécurisant le salarié.*

Le contrat nouvelles embauches tient la vedette en cette rentrée sociale alors que tous les regards se portent vers l'évolution des chiffres du chômage. L'UPA qui alerte le gouvernement depuis plusieurs mois sur la nécessité d'apporter une réponse aux nombreuses difficultés de recrutement rencontrées dans l'artisanat a soutenu dès le départ le principe de ce CNE. En effet, nombre d'artisans qui étaient en situation d'embaucher, renonçaient jusqu'alors à passer à l'acte en raison des risques financiers et juridiques auxquels ils auraient à faire face en cas de difficulté économique ou d'inadaptation du salarié à l'emploi. Les ordonnances relatives au contrat nouvelles embauches, adoptées le 4 août dernier en plein coeur de l'été, remédient à cette situation en sécurisant à la fois l'employeur et le salarié de l'entreprise de moins de 21 salariés. Le premier sera d'autant plus enclin à recruter qu'il aura la possibilité pendant deux années de faire machine arrière sans avoir à justifier le licenciement. Le second bénéficiera en cas de cessation anticipée du contrat, d'une allocation chômage, d'un accompagnement renforcé vers l'emploi et d'une indem-

unité de rupture supérieure à celle qu'il aurait perçu dans le cadre d'un CDI. Ainsi, le CNE devrait se révéler créateur d'emplois dans l'artisanat sous réserve de trouver parallèlement des solutions aux pénuries de main d'oeuvre.

Parmi les autres mesures du Plan d'urgence pour l'emploi, l'UPA approuve la mesure accordant un crédit de 1000 euros aux moins de 26 ans qui rejoignent une activité confrontée à des difficultés de recrutement, de même que le dispositif tendant à ne pas prendre en compte l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans dans le calcul des seuils d'effectifs. La mesure allégeant les incidences financières du franchissement du seuil de 10 salariés serait positive si elle n'ajoutait pas deux nouveaux seuils de 19 et 20 salariés aux seuils déjà existant de 10, 11, 21 et 49 salariés. Enfin, l'UPA est réservée quant à la faisabilité du chèque emploi dans les petites entreprises d'au plus cinq salariés et redoute les conséquences d'une nouvelle annonce non suivie d'effets. Mais au total l'UPA concentrera son action sur le succès de la mesure phare de ce plan d'urgence pour l'emploi, le CNE.

## Ils ont dit

*“Ce contrat (CNE) va dans le bon sens... Les artisans avaient besoin d'être rassurés, tant leur appréhension pour embaucher est grande... Il leur fallait de la souplesse...”*

*On va faire une bonne information sur ce contrat. Le souhait n'est pas d'en faire un contrat précaire... L'artisan investit beaucoup dans la formation de son salarié qui est rarement immédiatement opérationnel, il n'a donc pas intérêt à le licencier...*

*Le coût du travail demeure trop élevé. Il ne faut plus asseoir l'assiette des cotisations sociales sur les seuls salaires. Il y a eu un premier pas de fait avec la création de la CSG pour la part salariale ; il faut continuer dans cette voie pour la part patronale.*

Extrait de l'interview du Président de l'UPA, Pierre Perrin, parue dans La Tribune du 21 juillet.

## Chiffres clés

Selon les chiffres du ministère du Travail, le taux de chômage a baissé de 1% au mois de juillet, passant sous la barre des 10% (9,9%). Il s'agit de la quatrième baisse consécutive.

Sur les 57 000 jeunes au chômage depuis plus d'un an et convoqués par l'ANPE pour des entretiens à la demande de Dominique de Villepin, 46 614 avaient déjà été reçus fin août. 50% d'entre eux se sont vu proposer un emploi, 7% un contrat d'apprentissage et 5% un contrat aidé.

Sur les six derniers mois, le nombre de contrats d'apprentissage signés a progressé de 11,6% par rapport à la même période de 2004.

De la même manière, le nombre de contrats de professionnalisation signés de mai à juillet a augmenté de 16,3% par rapport au nombre de contrats signés à la même période l'année dernière.

# Mobilisation en faveur du contrat de professionnalisation

Les acteurs de l'emploi font feu de tout bois, et pour cause. Parallèlement au lancement du contrat nouvelles embauches, le ministre délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle des jeunes, le Directeur général de l'ANPE et les représentants d'une vingtaine d'organisations professionnelles et interprofessionnelles parmi lesquelles figuraient l'UPA et ses trois composantes, ont signé le 1er septembre un accord cadre "afin de favoriser le recrutement et l'insertion dans l'emploi des jeunes, en recourant au dispositif du contrat de professionnalisation". En réalité, cette rencontre est venue formaliser une démarche que l'UPA appelait de ses vœux depuis de nombreux mois. En effet, la plupart des branches professionnelles de l'artisanat éprouvent des difficultés de recrutement : des difficultés résultant d'une part des premiers effets du papy boom et d'autre part du nombre insuffisant de jeunes qui s'orientent vers l'artisanat. Le développement des activités artisanales, dont on ne peut que se féliciter, contribue par ailleurs à amplifier cette tendance à la pénurie de main d'oeuvre. Seule une mobilisation d'ampleur permettra de faire face à ce double défi. Dans un premier temps les partenaires sociaux ont rempli leur rôle en négociant l'accord du 20 septembre 2003 sur la formation professionnelle. Ce texte est historique dans la mesure

où il a été adopté de façon unanime par les organisations d'employeurs et les syndicats de salariés. En instaurant le contrat de professionnalisation qui succède aux contrats d'orientation, d'adaptation et de qualification, les partenaires sociaux ont apporté une réponse innovante de nature à mieux corréliser le marché de l'emploi avec les besoins de l'économie. Les signataires de l'accord ont d'ailleurs décidé d'effectuer le "service après vente" du contrat de professionnalisation en lançant très prochainement sous l'égide du Comité paritaire pour la formation professionnelle, une campagne d'information et de communication étalée sur plusieurs mois. Les branches professionnelles à leur tour ont négocié des accords destinés à adapter ce dispositif à leurs spécificités professionnelles. Les pouvoirs publics n'ont pas manqué non plus d'accompagner par la loi les nouveaux dispositifs de formation professionnelle. L'heure était donc venue de faire entrer en scène le service public de l'emploi. En effet, seul un partenariat concret et régulier avec l'ANPE, au plus près du terrain, permettra d'organiser la montée en puissance de ce contrat. Ainsi, l'UPA qui veut apporter des solutions aux artisans qui recherchent du personnel, ne manquera pas de sensibiliser les entreprises aux perspectives offertes par le contrat de professionnalisation.

## TAXE PROFESSIONNELLE

### Une annonce de nature à rassurer les artisans

Depuis l'annonce d'une réforme de la taxe professionnelle, on craignait le pire. Dans le cadre de la Commission Fouquet notamment, il avait été envisagé de faire reposer l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée. Un tel choix aurait eu pour effet de réintroduire la masse salariale dans le calcul de la taxe et de pénaliser les entreprises de main d'oeuvre que sont en particulier les entreprises artisanales et les petites entreprises. Tout cela au détriment de l'emploi. Il n'en sera rien si l'on en croit les orientations présentées fin

juillet par le ministre du Budget et de la Réforme de l'Etat, Jean-François Copé, qui visent principalement à plafonner le montant de la taxe professionnelle à 3,5% de la valeur ajoutée et à éviter du même coup un transfert massif de charges vers les artisans et les petites entreprises. L'UPA a logiquement approuvé ces propositions, rappelant que la mesure de suppression de la part salariale engagée en 1998 avait largement répondu aux critiques formulées par l'artisanat sur cette taxe.

## Moisson de nouveaux textes

Veille de vacances parlementaires, la journée du 13 juillet, a été marquée par l'adoption définitive de plusieurs lois importantes pour l'artisanat, au premier rang desquelles figure la loi en faveur des PME déjà évoquée dans ces colonnes. Ainsi, en dépit de l'opposition de l'UPA, les dispositions conduisant à faire financer par les Fonds d'assurance formation -FAF- des travailleurs indépendants les actions de conseil et d'information dispensées aux futurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise artisanale, ont été votées. En outre, la réforme des FAF de l'artisanat qui devait entrer en vigueur à la fin de l'année a été reportée de deux ans. Par ailleurs, l'UPA constate avec regret que ni le gouvernement, ni la majorité parlementaire n'ont entendu les griefs des représentants de l'artisanat et du commerce indépendant contre ce que la CGAD appelle à juste titre "un plan de sauvetage de la grande distribution française". A l'inverse, d'autres mesures devraient s'avérer véritablement favorables au développement des entreprises : crédit d'impôt pour les artisans qui suivent une action de for-

mation professionnelle continue ; dispositif de provision pour investissement ; accompagnement des dépenses de mise en conformité en matière de sécurité alimentaire... Deux autres demandes portées par l'UPA ont également été votées. Il s'agit d'une part de la régularisation des conditions de travail des apprentis les dimanche et jours fériés, d'autre part des fameux articles tendant à améliorer la protection des conjoints d'artisans en leur permettant de bénéficier systématiquement d'un statut. Par ailleurs, la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie a instauré diverses mesures dédiées aux artisans et commerçants, telle que la majoration à 30 000 euros de l'exonération de droits de mutation des dons familiaux. De son côté, la loi de sauvegarde des entreprises a rénové les procédures de redressement et de liquidation judiciaire en développant la conciliation et en permettant d'agir plus en amont des difficultés des entreprises. Enfin, l'UPA surveille la suite qui sera donnée à la loi sur les services à la personne, en particulier la liste des activités éligibles à des exonérations de charges.

## PATRONAT

### Laurence Parisot félicitée par l'UPA

Organisation représentative des artisans français, soit environ un tiers des entreprises de l'hexagone, l'UPA entretient un dialogue permanent avec les quatre autres organisations d'employeurs, CGPME, FNSEA, MEDEF, UNAPL. C'est dans ce cadre que l'UPA a tenu à féliciter la nouvelle présidente du Medef, Laurence Parisot, l'encourageant à apporter sa contribution au développement des entreprises françaises. Selon les termes du communiqué diffusé par l'UPA, "il conviendra qu'au sein du collège des employeurs, chacune des trois organisations agisse dans le respect de la représentativité des deux autres". Une façon de rappeler que l'UPA est seule représentative des entreprises artisanales et qu'à ce titre, elle veillera à occuper rien que sa place mais toute sa place, de sorte que les intérêts des artisans ne soient pas confondus avec ceux d'entreprises plus

grandes dont les priorités sont parfois opposées à celles de l'artisanat. Un message aussi en direction des médias et de l'opinion publique visant à souligner que parmi les partenaires sociaux, le patronat ne se limite pas à une seule organisation mais qu'il est bel et bien constitué de trois formations. Celles-ci travaillent d'ailleurs en bonne intelligence comme l'illustrent les deux négociations en cours actuellement sur le travail des seniors d'une part et sur la pénibilité au travail d'autre part. Cette collaboration fructueuse sera d'autant plus précieuse que les représentants des employeurs et les cinq syndicats de salariés vont prochainement s'atteler à la négociation d'une nouvelle convention d'assurance chômage, l'actuelle arrivant à échéance à la fin de l'année. Pour l'heure, le Président Pierre Perrin a sollicité une rencontre avec la nouvelle présidente du Medef.

## Pour en savoir plus...

Loi en faveur des PME :  
<http://www.pme.gouv.fr/grands-dossiers/index.htm>

Contrat nouvelles embauches :  
<http://www.travail.gouv.fr/actualites/question-reponse-contrat-nouvelles-embauches.html>

Plan de cohésion sociale (services à la personne...) :  
[http://www.cohesionsociale.gouv.fr/article.php?id\\_article=100](http://www.cohesionsociale.gouv.fr/article.php?id_article=100)

## Nominations

UPA GARD  
Serge Almeras -CGAD-, succède à la présidence à Georges Pruvost -CNAMS-

UPA VENDEE  
Jacques Brousseau -CNAMS-, succède à la présidence à Luc Favennec -CNAMS-

UPA LOZERE  
Catherine Paulhac -CNAMS-, succède à la présidence à Jean-Claude Lacaze -CAPEB-

UPA AVEYRON  
Francis Viargues -CGAD-, succède à la présidence à Claude Salles -CNAMS-

## Ils ont dit...

*"Il faut revenir à plus de liberté au niveau de l'entreprise et des branches parce que c'est là que sont les compétences et les vraies réalités du terrain..."*

*"Il faut faire naître un nouveau contrat social dans notre pays, en donnant à l'accord collectif interprofessionnel une valeur identique à la loi."*

Extraits d'une interview de Laurence Parisot dans La Tribune du 20 mai 2005, avant son élection à la présidence du Medef.

## L'UPA reçue par Thierry Breton

Une délégation de l'UPA composée de son Président, Pierre Perrin, de Pierre Perez et Gabriel Paillason, Vice-Présidents de l'UPA, et de Dany Bourdeaux qui représentait Jean Lardin, a été reçue le 21 juillet à Bercy par le ministre de l'Economie et des Finances. Au menu de cet entretien figuraient plusieurs dossiers : allègement des cotisations sociales patronales, TVA à 5,5%, mesures en faveur des petites entreprises et règles d'équilibre entre différentes formes de distribution, budget du Commerce et de l'Artisanat... En réponse à la demande de l'UPA d'une réforme de l'assiette des cotisations sociales patronales, Thierry Breton n'a pas caché que la situation des finances de la France ne permettait pas de donner suite pour l'heure à cette revendication. Manifestant par ailleurs sa volonté de défendre la pérennisation de la TVA à 5,5% dans le bâtiment, il n'en a pas moins constaté que le vote négatif des Français lors du referendum du 29 mai dernier apportait une incertitude supplémentaire.

### 3 novembre 2005

Pour mémoire, rappelons que le prochain congrès de l'UPA aura lieu le 3 novembre 2005 au Palais des Congrès de Paris, Amphithéâtre Bordeaux. Le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Jean-Louis Borloo, a d'ores et déjà répondu positivement à l'invitation de l'UPA à participer à ce rendez-vous annuel des représentants de l'artisanat.

### Place aux femmes !

Dans la lignée de la Commission nationale des conjoints d'artisans qui existe depuis plusieurs années à l'UPA, la première Commission régionale des femmes et des conjoints d'artisans est apparue en Rhône-Alpes en juillet dernier. En effet, les trois confédérations membres de l'UPA rhônalpine, CAPEB, CNAMS, CGAD, ont désigné chacune quatre femmes pour siéger au sein de cette commission. Elles sont chefs d'entreprise ou conjointes d'artisan et représentent assez largement la diversité des métiers de l'artisanat : esthétique, plomberie, couture, boulangerie, mécanique, boucherie, coiffure, menuiserie... La commission est co-présidée par Sabine Basili (CAPEB), Michelle Combe (CGAD) et Fabienne Munoz (CNAMS). Lors de sa réunion du 4 juillet, la commission a défini un plan d'action en quatre axes : faire progresser la mixité dans l'artisanat, faciliter la prise de responsabilités des femmes au sein de l'UPA et de ses composantes, aider les conjoints à accéder à un statut, développer l'entrepreneuriat artisanal au féminin.

### Rentrée sous le signe de la création-reprise

Dès le 13 septembre, le Train de la création d'entreprises auquel participent l'UPA et les Chambres de métiers et de l'artisanat, réunies sous la bannière de la "Première entreprise de France", sillonnera la France en vue de promouvoir la création et la reprise d'entreprises et afin de conseiller les porteurs de projet. Quatorze villes-étape sont au programme : le 13 septembre à Paris, le 14 à Lille, le 15 à Reims, le 16 à Mulhouse, le 17 à Lyon, le 19 à Avignon, le 20 à Toulon, le 21 à Montpellier, le 22 à Toulouse, le 23 à Limoges, le 24 à Bordeaux, le 25 à Nantes, le 26 à Tours et le 27 à Rennes. Le même jour débutera pour deux jours au Palais des congrès de Paris le Salon des micro-entreprises où les représentants professionnels et consulaires de l'artisanat seront également présents. La Semaine nationale de la création-reprise d'entreprises artisanales initiée par les Chambres de métiers et de l'artisanat prendra le relais du 6 au 12 octobre. Enfin, le 19 octobre se déroulera la cérémonie de remise des prix Artinov et de la Dynamique artisanale organisée par les Banques Populaires.

### La petite entreprise en tête de la création d'emploi

En 2004, les entreprises de 5 à 19 salariés qui regroupent 24% des actifs salariés, ont été à l'origine de 40% des créations nettes d'emploi selon l'Unedic.

#### 6 JUILLET

Conseil national de l'UPA.

Rencontre entre le Comité directeur de l'UPA et une délégation du Bureau de l'APCM.

#### 7 JUILLET

Entretien entre le Président de l'UPA et le Secrétaire Général de la CFE-CGC, Jean-Louis Walter.

#### 13 JUILLET

Entretien entre le Président de l'UPA et le Conseiller à la présidence de la République pour l'agriculture, le commerce et l'artisanat.

#### 14 JUILLET

Participation du Président de l'UPA à la réception au Palais de l'Elysée à l'occasion de la fête nationale.

#### 21 JUILLET

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille.

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le ministre de l'Economie et des Finances.

#### 1er SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la séance de signature de l'accord cadre pour le développement du contrat de professionnalisation, au ministère délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle des jeunes.

#### 7 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du FNPCA.

Participation des représentants de l'UPA, à la réunion de négociation paritaire sur l'emploi des seniors.

#### 13 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à l'inauguration du Train de la création-reprise d'entreprise à Paris.

